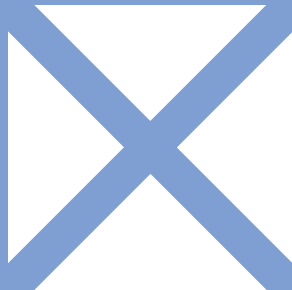


A man and a woman are sitting on a modern wooden balcony with a black metal railing. The man is standing and looking at his phone, while the woman is sitting and drinking from a can. In front of them is a wooden table with a basket of bread and a folded white cloth. The balcony overlooks a picturesque village with stone houses and a large white house with a grey roof. The background is a lush green hillside with trees and a clear sky.

Châteldon

Informations municipales 2016



 **Tony BERNARD**
Maire

Infos mairie

Téléphone : 04 73 94 60 65
Télécopie : 04 73 94 67 01
Astreinte : 06 48 59 64 92
mairie@chateldon.com

Ouverture au public
du secrétariat :
du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de
14h30 à 17h.
Le samedi : de 9h à 12h.

Pour rencontrer le maire ou les
adjoints, il suffit de téléphoner
en mairie, un rendez-vous
vous sera proposé.

La recherche généalogique
s'effectue pour les registres
vieux de plus de 75 ans,
le vendredi de 14h30 à 17h.



 **Michel BORIE**

1^{er} adjoint

Organisation et suivi du travail des agents des services techniques, suivi de tous les travaux de voirie, fleurissement, travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, surveillance du réseau d'eau et d'assainissement, suivi du fonctionnement du service de l'assainissement non collectif, travaux dans les hameaux



 **Patricia CHATAING**

2^e adjointe

Commission des impôts, site Internet de la commune, préparation et suivi de l'ensemble des budgets, travail et emploi, développement économique, projet d'extension de bourg « Les Champs » ; activités économiques liées au tourisme ; suivi du programme d'aménagement de bourg.



 **Gilbert GAUTHERON**
Conseiller municipal

Organisation des saisons culturelles (concerts, expositions...), animation de la commission culturelle ; jumelage.



 **Caroline DALET**

Conseillère municipale

Relations avec le Conseil Départemental et le SIAD, préparation et suivi des budgets, urbanisme



 **Pascale POINTARD**

Conseillère municipale

Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie publique, développement économique.



 **Sophie DOUET**
3^e adjointe

Relation avec les enseignants et les services de l'éducation nationale, cantine scolaire, garderie périscolaire, ramassage scolaire, gestion du personnel municipal intervenant à l'école, relations avec l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal



 **Lionel LOURADOUR**
Conseiller municipal

Réglementation des boisements ; fonctionnement et travaux sur les bâtiments communaux.



 **Didier DIONNET**

Conseiller municipal

Organisation du concours des maisons fleuries ; visites guidées du bourg.



 **Bérangère RODDIER**

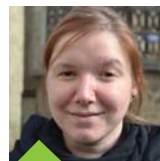
Conseillère municipale

Organisation du repas annuel offert aux aînés-es, suivi de la mise en œuvre d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.



 **Guillaume JOUBERT**
4^e adjoint

Mise en œuvre et suivi de l'étude « centre bourg », ainsi que la valorisation du secteur du « Vécou », bulletin municipal, éclairage public et pollution lumineuse ; performance énergétique des bâtiments communaux, gîtes communaux.

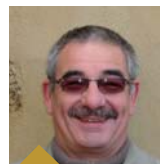


 **Hélène CERS**
Conseillère municipale

Projet d'extension de bourg « Les Champs »

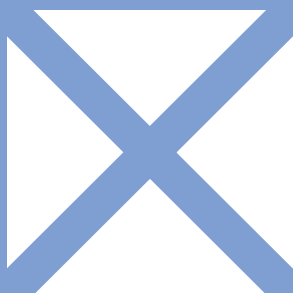


 **Josée PARRAUD**
Conseillère municipale



 **Bernard SZOLLOSI**
Conseiller municipal

Relations avec les associations, affaires liées à la randonnée, manifestations sportives.



Sommaire

▲ Ecole	p. 4
▲ Service des Eaux	p. 5
▲ En 2015	p. 6
▲ Urbanisme	p. 8
▲ Bâtiments Communaux	p. 9
▲ A venir en 2016	p. 10
▲ Petit coin de nature	p. 11
▲ Commission culturelle	p. 14
▲ Intercommunalité et territoire	p. 16
▲ Associations	p. 20
▲ Brèves	p. 22
▲ Services	p. 23
▲ Agenda	p. 24

Châteldon

Informations municipales 2016

Photos de couverture
Boris BOUCHET ARCHITECTES
Projet d'extension de bourg «Les Champs»

Directeur de publication
Tony BERNARD

Rédaction et saisie des textes
les élus et les associations.

Coordination
Guillaume JOUBERT

Photos
Dominique MELEY,
les associations et l'école.

Conception, réalisation, Impression
Adéquat édition,
Le noyer d'Auvergne
63290 Puy-Guillaume
Sur maquette originale de
ViceVersa Clermont-Ferrand.

Parution : annuelle
Distribué gratuitement
aux habitants de Châteldon
Tirage : 1 000 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2016

**Vous pouvez nous faire part
de vos suggestions
en écrivant à la mairie :**
Rue des Sept-Carreaux
63290 Châteldon



Inauguration le 9 avril 2015 de la boulangerie «Chanudet» en présence de Gilles TRAIMOND, sous-préfet de Thiers ; Caroline DALET, conseillère départementale ; Bernard VIGNAUD, président de la Communauté de Communes ; Fabrice HAINAULT, directeur général de l'OPHIS ; Patricia CHATAING, adjointe au maire.



édito du maire

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions. Je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite surtout d'être vous. »

Jacques BREL.

Les citoyennes et citoyens sont la plus grande richesse d'une Commune ! La vie en collectivité est d'autant plus intensive, que toutes et tous s'impliquent au service de causes qui améliorent la vie en commun. C'est ce qui se passe dans les comités consultatifs qui ont été mis en place depuis 2014, dans lesquels chacune et chacun peut s'impliquer et contribuer à définir ce qui est bon pour l'intérêt général.

Malgré les baisses ininterrompues, depuis 5 ans, des dotations de l'Etat, la Commune envisage l'avenir avec sérénité, sans accroître la pression fiscale. La démographie poursuit sa tendance à l'augmentation constatée depuis 2008. Cela passe par l'attractivité des services et commerces

sur le territoire communal et au-delà. Nous pouvons nous réjouir de l'ouverture de la boulangerie Chanudet, de l'acquisition des locaux par le Bistr'Eau d'Odon, ou encore de l'existence de marchés mensuels place Jean-Jaurès. Saluons également la richesse de la vie associative, élément essentiel du lien social. Je salue enfin l'engagement des personnels territoriaux qui œuvrent au quotidien, sont à l'écoute et toujours réactifs en cas d'urgence (fuite d'eau, sinistre, déneigement...)

L'année 2016, verra abordée l'accessibilité des bâtiments publics, notamment celle de la mairie et de ses abords. Un deuxième gîte sera aménagé dans les maisons des vignerons, rue de l'Aire. L'extension du bourg sera poursuivie et les premiers lots vendus, permettant à celles et ceux qui habitent déjà la Commune d'évoluer dans leur parcours résidentiel ou à d'autres de rejoindre Châteldon.

L'ensemble des choix municipaux sont tournés autour de la confiance en l'avenir et la solidarité. Il nous faut donc veiller en permanence à préserver l'environnement, dont la dégradation risque de compromettre la survie de l'espèce humaine. C'est ce qui explique les choix d'abandonner les produits chimiques pour l'entretien de l'espace public, d'approvisionner la cantine scolaire avec les aliments

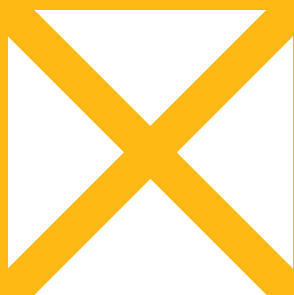
« sains » issus de l'agriculture locale et biologique, de lutter contre la pollution lumineuse par une gestion raisonnée de l'éclairage public... La solidarité complète cette vision de la gestion municipale : progressivité des tarifs de la cantine, de la garderie, de l'eau potable gérée en régie directe...

A bien y regarder, ces choix correspondent à une vision de l'intérêt général, permettant de faire vivre les valeurs de la République au quotidien. L'ensemble du Conseil Municipal vous invite à vous y intéresser, à vous impliquer et à livrer vos réflexions, elles sont toutes recevables et seront d'autant mieux accueillies qu'elles reflètent une démarche bienveillante ! Il y a République seulement s'il y a des Républicains et des Républicains convaincus que l'intérêt général est supérieur aux intérêts particuliers, des services publics pour mettre en œuvre la solidarité, et un écosystème préservé !

Tony BERNARD

« Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson sur ses capacités à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide. »

Albert Einstein.



L'école George-Sand

L'école George Sand accueille, depuis septembre 2015, 61 élèves, répartis en 3 classes

La maternelle
Gaëlle BENSACKEL
remplacée pour congé
maternité par
Audrey MONCIAU,
Marie BAILLEUL
et l'ATSEM
Stella FRADIN

CP – CE1 – CE2
Valérie BUSSAC

CM1 - CM2
Vanessa COGNET,
Marie BAILLEUL

4

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et suite à l'évolution des TAP, les horaires de l'école ont été modifiés :

Les matins 8h30- 11h30 ; les après-midis 13h45 – 16h00

Un accueil municipal gratuit pour tous a lieu à 13h20 et de 16h00 à 16h30. La garderie conserve les mêmes horaires. Dans le cadre de leur participation au projet « Le parlement des enfants », la classe de CE2 CM1 CM2 s'est rendue à Paris le 26 juin pour découvrir la Tour Eiffel, les Champs Elysées et visiter l'Assemblée Nationale. En début d'année scolaire, les parents ont été invités autour d'une auberge espagnole dans la cour de l'école. Pour l'année scolaire 2015-2016, différents projets sont prévus :

Un projet fédérateur autour de la vie quotidienne (rythmes de l'enfant, hygiène, santé, horaires, devoirs...) amorcé par un théâtre débat en présence des parents le 25 septembre. Un projet autour de la mise en place d'un verger conservatoire (espèces locales et anciennes) sur le jardin de l'école situé près du nouveau passage Josette-Bournet.

Petit moment festif pour le dernier jour des TAP avec les intervenants-es, Animatrices et bénévoles que nous remercions pour leur implication tout au long de l'année 2014-2015



Un projet Judo : des séances du CP au CM2 avec l'école de judo de Puy-Guillaume, financé par l'Amicale Laïque. Un projet musical avec Sandrine VERNIN (intervenante financée par la Mairie) qui intervient chaque semaine dans les 3 classes (vendredi matin). Des séances de natation (en mai juin) pour les GS CP CE1 CE2.

Merci à toutes les personnes et les associations qui aident, de diverses manières, l'école et les élèves, sans lesquelles de tels projets ne pourraient exister.

Pourquoi une nouvelle organisation scolaire en 2015 ?

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de châtelon avait mis en place des temps d'activités périscolaires tout au long de l'année 2014-2015. Des activités de loisirs, sportives et culturelles étaient proposées gratuitement aux enfants, tous les mardis et vendredis de 15h à 16h30. Après évaluation d'une année de mise en œuvre et en concertation avec le comité consultatif des affaires scolaires, l'équipe enseignante et les parents



d'élèves, l'organisation de la semaine scolaire a été revue à la rentrée 2015. Le rythme trop irrégulier et la fatigue des enfants ont conduit à arrêter les activités dédiées et lisser les 24 heures d'enseignement sur la semaine. Une fin des cours à 16h tous les jours (au lieu de 16h30 ou 15h l'année précédente) permet une organisation plus adaptée au rythme des enfants et assure aux élèves habitant dans les hameaux, l'accès au service de transport scolaire dont l'horaire de passage est désormais fixé à 16h15. La pause méridienne, d'une durée de 2h15 (de 11h30 à 13h45) au lieu de 2h auparavant, permet une plus grande souplesse pour le service des repas et est aussi l'occasion pour les enfants d'avoir un temps libre au cours duquel des animations sont proposées (atelier théâtre, activités manuelles, préparations des décorations de Noël, jeux collectifs...). Les enfants y participent s'ils le souhaitent, sur la base du volontariat, pendant le temps qui leur convient et sans aucune contrainte d'assiduité. Un bon compromis pour maintenir une offre d'activité sans pour autant rallonger le temps passé en collectivité.



Assainissement : Achat d'un « sac de stockage des boues »

La Commune a demandé plusieurs devis en vue de l'acquisition, en 2016, d'un « sac à boues ». Cet équipement permet de stocker en toute sécurité les boues de la station d'épurations pendant les périodes où elles ne peuvent être épandues en agriculture. Jusqu'à ce jour,

la commune procède à de coûteux enlèvements par des entreprises spécialisées, pendant ces périodes. La solution du stockage permet de réduire le nombre d'enlèvements (de 7 à 1) et d'éviter la construction onéreuse d'un silo supplémentaire. La Commune souhaite égale-

ment réaliser en 2016 un diagnostic complet du réseau d'assainissement comprenant la numérisation.

Service des eaux

Fuites sur les réseaux d'eau : des enjeux importants

Le « taux de fuites » d'un réseau d'alimentation en eau potable (AEP) est l'une des données étudiées par les organismes amenés à financer des opérations de réfection ou d'extension de ces réseaux. Outre ces problématiques financières, ces fuites représentent autant de prélèvements inutiles d'une ressource naturelle précieuse. Une attention toute particulière doit donc être portée à cette question. Le réseau de Châteldon est très étendu et il est souvent difficile de localiser les fuites. Afin d'améliorer l'efficacité du réseau, plusieurs opérations sont engagées : réfection des réseaux avant les travaux de voirie, ajout de compteurs divisionnaires pour localiser plus rapidement les fuites...



Tarifs

(au m3 sur la consommation 2016, facturée en 2017)

Afin d'attirer l'attention des usagers du service public de l'eau potable sur la rareté de la ressource en eau et sur la nécessité de l'économiser afin de préserver les approvisionnements, le conseil municipal a mis en place une tarification progressive et la gratuité des 9 premiers mètres cubes. Cette gratuité des premiers mètres cubes est destinée à satisfaire les besoins humains essentiels : l'eau qui est indispensable à toutes et tous pour vivre. C'est le rôle du service public d'assurer la gratuité de cette ressource indispensable à la vie.

Tarifs du service de l'eau potable

Consommation

- 0,00 € / m3 d'eau pour une consommation de 0 à 9 m3 (pour les résidences principales, à l'exclusion des jardins et annexes)
- 0,85 € / m3 d'eau pour une consommation de 10 à 49 m3
- 1,00 € / m3 de 50 à 199 m3
- 1,95 € / m3 de 200 à 249 m3
- 2,60 € / m3 au-delà de 250 m3

Tarifs de l'abonnement ou part fixe

- 50 € pour les résidences principales, et pour les maisons ou logements en travaux pour une durée maximale de 2 ans
- 95 € pour les logements et maisons vacants ou secondaires

Autres tarifs

- Branchement : 1500 € (3 000 € quand le réseau doit être créé)
- Déplacement compteur : 200 €
- Dépose et repose d'un compteur : 100 €
- Fermeture ou ouverture de bouche à clé : 30 €
- Bris de scellés : 150 €
- Remplacement d'un compteur détérioré : 200 €

Tarifs du service de l'assainissement collectif

- 0,00 € / m3 d'eau pour une consommation de 0 à 9 m3 (pour les résidences principales, à l'exclusion des jardins et annexes)
- 0,78 € / m3 d'eau pour une consommation de 10 à 49 m3
- 0,88 € / m3 de 50 à 199 m3
- 1,30 € / m3 de 200 à 249 m3
- 1,50 € / m3 au-delà de 249 m3
- Tarifs de la redevance : 30 €
- Branchement assainissement : 650 €

SPANC (service public d'assainissement non collectif)

- Redevance annuelle : 10 €
- Contrôle installation neuve : 300 €
- Diagnostic installation dans le cadre d'une vente : 130 €



Consolidation des berges du Vauziron

Une opération de consolidation a dû être réalisée sur les berges du Vauziron le long du parc des Gravières. L'état des berges menaçait la stabilité de la rue des tanneries et des réseaux souterrains. Le coût de l'opération d'enrochement s'élève à 7 722€ TTC.



Comités Consultatifs

Les comités consultatifs ont continué leur activité en 2016. De nouveaux membres les ont rejoints et les habitant(e)s intéressés sont invités à le faire, leur composition n'étant pas figée. Le comité « Affaires scolaires » a travaillé sur la nouvelle organisation des temps d'activités scolaires, et sur l'élaboration régulière des menus de la cantine. Les comités

« Centre-Bourg » et « Vie Locale » ont fusionné en un seul comité consultatif. Celui-ci a développé les marchés de saison, et a commencé une réflexion sur la reconquête des abords du bourg (Vécou, Jardins de la rue du Castel). Le comité a également donné un avis sur les subventions attribuées par la commune aux associations. Le comité

« Culturel » a organisé la saison culturelle 2015 (concerts, expositions...) et programmé la saison 2016. Le comité « Finances » s'est réuni en fin d'année 2015. Les premières séances visaient à présenter aux participants le fonctionnement du budget communal : fonctionnement et investissements, fiscalité, dette... Le comité a ensuite proposé une présentation des finances communales que vous trouverez dans ce bulletin.



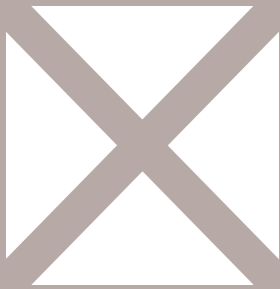
6

Nettoyage des gouttières de l'Eglise

Les marchés

Les marchés de saisons ont été relancés en 2014 à l'initiative du comité centre-bourg. Depuis, 4 éditions ont été réalisées. Chaque édition a permis de nouer de nouveaux contacts avec les exposant(e)s qui ont permis de déboucher en septembre sur la création d'un marché de bouche chaque deuxième samedi du mois sur la place Jean Jaurès de 8h à 13h. Comme les commerces de proximité, ces initiatives sont au service des habitant(e)s et veulent s'inscrire dans la durée...



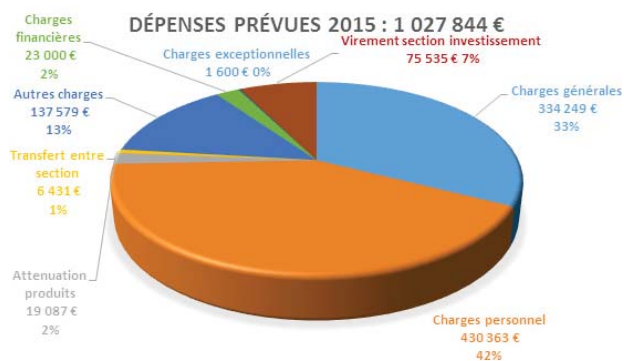


BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2015

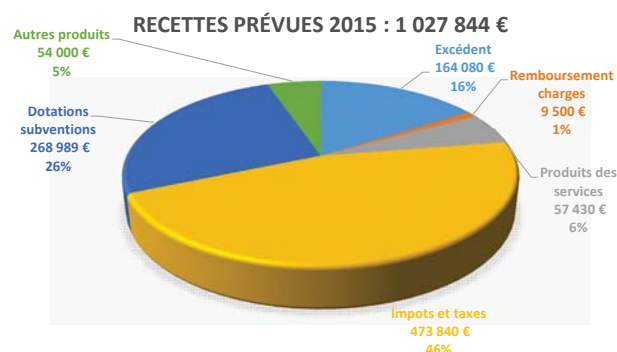
L'arrêté annuel des comptes au 31/12/2015 fera l'objet de l'ordre du jour du prochain conseil municipal d'avril 2016. En dehors des dépenses de fonctionnement, la commune consacre chaque année une part importante du budget à réaliser des investissements. En 2015, 2 investissements significatifs ont été mis en œuvre. Dans l'urgence, il a fallu consolider, par enrochement, les berges du Vauziron qui s'effondraient. Cette dépense n'était pas prévue contrairement à la réalisation du passage Bournet

Vous trouverez ci-contre la représentation graphique des différents postes des dépenses et recettes de fonctionnement prévus au budget 2015.

Le réseau de téléphonie mobile du bourg de Châteldon a connu une panne importante en septembre, les téléphones portables n'ont pas fonctionné pendant plusieurs semaines. Cette panne était due à un impact de foudre sur le réseau de téléphonie. La Commune a dû alerter la presse face à l'inertie des opérateurs, et a également décidé de déboiser les abords du relai de téléphone situé dans le Vécou afin d'éviter une chute d'arbre sur les installations.



Le budget sectionnal de Rongere montagne a été dissout par le préfet en 2014, il a été intégré au budget communal. Un montant de 98 664 € est donc ajouté en recettes dans l'excédent, et en dépenses dans les charges générales.



Passage Josette-Bournet



Un passage piéton a été réalisé, il permet de relier la mairie au parc des gravières, et de rejoindre l'école en évitant la circulation automobile. L'association d'insertion Détours basée à Cunlhat, a été retenue pour édifier le mur de séparation permettant la création de ce passage. Le budget s'est élevé à 12 000 €

pour le mur, montant partagé avec le propriétaire mitoyen. Une autre entreprise a effectué les travaux d'aménagement du sentier, il est pourvu du même revêtement que le parc offrant ainsi une continuité pour les piétons qui l'emprunteront. L'installation d'un portail donne accès à deux jardins ; l'un sera dédié aux enfants de l'école et l'autre aux occupants des gîtes communaux.

Ces travaux d'un montant de 13 885 € TTC ont bénéficié de 3 106 € de subvention du Conseil Régional d'Auvergne, dans le cadre du programme

« mise en tourisme des villages auvergnats ».

Josette BOURNET, peintre (1905 – 1962) avait des attaches familiales à Châteldon.

Ses descendants ont vendu à la commune une partie de leur parcelle afin de permettre la création de ce passage qui portera son nom.

À noter qu'une exposition consacrée à Josette BOURNET sera organisée au cours de l'année 2016.





Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune a lancé il y a quelques années la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, le cabinet de géomètre Bisio a été mandaté pour délimiter un périmètre à déboiser pour améliorer l'ensoleillement du bourg. Le cabinet a défini un ensemble de parcelles situées au-dessus de la rue du Castel, qui, nettoyées, permettraient de gagner une demi-heure d'ensoleillement par jour. La commune souhaite acheter ces parcelles pour procéder à leur déboisement et à leur entretien. Par ailleurs, la révision du PLU tend à diminuer fortement le nombre de parcelles constructibles sur la commune. Des dizaines de parcelles rendues constructibles parfois depuis longtemps, n'ont pas été construites et ne pourront pas l'être. Il s'agit de clarifier cette situation en enlevant la constructibilité de parcelles qui ne pourront

techniquement pas être aménagées (problèmes d'extension de réseaux...). Transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental a été établi par M. André DAVID, chargé d'études. Il rappelle la notoriété de la commune, avec notamment son eau et son patrimoine, mais il répertorie également les menaces qui peuvent affecter ce patrimoine. Les enjeux de l'AVAP sont notamment de restaurer les bâtiments du bourg dans des conditions difficiles (paupérisation, maîtrise foncière...), conforter le développement touristique, protéger et mettre en valeur le patrimoine et ouvrir le paysage afin de permettre un meilleur ensoleillement du bourg.

Le périmètre de l'AVAP est différent de celui de la ZPPAUP, il s'étend à la vallée des sources et aux cônes de vues sur le bourg tout en se réduisant (le hameau de « Chez Gironde » n'est plus concerné). Trois zones ont été définies : La première concerne l'hyper centre, ses bâtiments classés ou inscrits. La seconde concerne les deux faubourgs (Aire et Ollièvre), le boulevard des États-Unis et le parc des gravières. Enfin, la troisième concerne les secteurs d'espaces urbains, de jardins ou paysagers. Ces différentes zones font l'objet d'une protection différente selon leur importance patrimoniale. La principale nouveauté de l'AVAP réside dans cette définition plus fine des enjeux et dans la protection des places et des espaces naturels (jardins, parcs) qui n'existaient pas jusque-là.





Accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public)

La communauté de communes a fait travailler une stagiaire sur le dossier de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

L'accessibilité ne concerne pas que les personnes à mobilités réduites, mais bien toutes les formes de handicap. À titre d'exemple, des bandes podotactiles

devront être installées devant les escaliers pour les personnes malvoyantes. Chaque bâtiment recevant du public de la commune dispose d'une grille d'analyse. L'ensemble des travaux devra être réalisé d'ici 6 ans. L'agenda d'aménagement des bâtiments a été déposé fin septembre 2015 et les

premiers travaux seront effectués dès 2016 avec les abords de l'église et le réaménagement de la mairie. L'école a également été définie comme bâtiment prioritaire et sera adaptée en 2016.



Immeuble « Béraud »

Acheté il y a 7 ans par la commune, l'immeuble « Béraud » au 4 et 6 place Jean Jaurès vient d'être revendu à Simon et Lucie FOURNIER, gérants du Bistréau d'Odon. Ce type d'opération, permet de redynamiser le centre bourg.

La Commune continue de constituer une réserve foncière permettant de favoriser l'accueil de porteurs de projets. C'est dans cette optique que

l'immeuble Rongère (ancien cabinet médical) a été racheté.



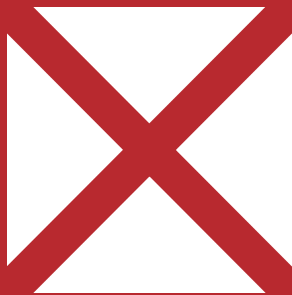
9



Immeuble « Rongère »

L'immeuble « Rongère » qui comporte à la fois l'ancien cabinet médical et l'ex « taverne du Beffroi » a été racheté l'an dernier par la commune. La réfection complète de la toiture a été réalisée pour un montant total de 25 906 euros.

Ce bâtiment constitue pour le moment une réserve foncière pour la commune, en attendant de lui trouver une nouvelle destination.



Maisons de Vignerons

Prévus en 2015, les travaux d'aménagement d'un deuxième gîte de caractère ont dû être repoussés afin de consolider la structure du bâtiment qui présente quelques faiblesses.

Un traitement des charpentes contre les insectes xylophages sera également réalisé prochainement, à l'issue des travaux de consolidation. Ces derniers seront menés dans le respect des particularités de cet ensemble architectural.



Aménagement des abords de l'église en 2016

Les abords de l'église et de la mairie vont être réaménagés en 2016. La voirie sera surélevée afin de faciliter l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. D'autre part, les différents réseaux souterrains vont être repris (eau potable, pluviale, assainissement), et il sera procédé à l'enfouissement des réseaux aériens (EDF, Téléphone). Différents aménagements paysagers tels que des pavages, végétalisation, aménagement de

trottoirs et bordures viendront améliorer l'esthétique de l'ensemble. L'enveloppe atteint 162.000 euros HT. Ces travaux s'inscrivent dans le programme « Plus Beaux Village de France », et pourraient être financés à hauteur de 25% par le Conseil Régional d'Auvergne. Le conseil départemental finance également l'opération à hauteur de 40.200 euros.



Extension de bourg « les champs »

Le projet a obtenu en 2015 les autorisations nécessaires au démarrage des travaux. Le permis d'aménager a été accordé en juillet, la déclaration loi sur l'Eau a été faite et les services de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ont réalisé des fouilles en septembre et on donné leur accord à la poursuite de l'aménagement.

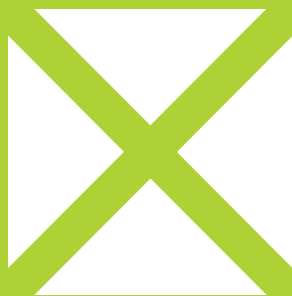
Les 7 premiers lots, situés en bas de la zone sur la rue du stade, seront mis en vente en 2016. Des travaux de viabilisation seront réalisés avant la mise en vente, ainsi que les premiers aménagements paysagers. Les jardins potagers, les aires de jeux et une partie des cheminements internes au quartier vont être aménagés. Les services techniques municipaux vont réaliser une partie des travaux directement, tandis que des entreprises interviendront sur des parties plus spécifiques (branchement électrique, téléphone...).

Par ailleurs, sur le haut du quartier rue des Écoles, une zone a été réservée pour réaliser des logements en accession à la propriété. Ce dispositif permet à des ménages, sous condition de ressources notamment, d'accéder à la propriété plus facilement. Le ménage est locataire du logement pendant 2 ans avant de réaliser l'achat. Il bénéficie également d'avantages fiscaux. Un bailleur social semble intéressé pour réaliser 6 logements sur le périmètre, logements qui pourraient sortir de terre prochainement.

Jardins de la rue du Castel Ondon

Partant du constat que la dépréciation agricole et l'évolution démographique ont entraîné l'abandon des terres périphériques au bourg, et que cet abandon a des conséquences en termes d'ensoleillement, le comité consultatif « Centre-bourg et vie locale » a souhaité travailler sur la problématique de ces jardins.

Un courrier a été envoyé à l'automne aux propriétaires des parcelles situées en contrebas de la rue du Castel Ondon. Le but est de procéder au nettoyage de ces parcelles en expérimentant à la fois des chantiers participatifs et l'installation d'une activité de pâturage sur le secteur. Cette méthode pourrait, si elle porte ses fruits, être étendue à d'autres secteurs et notamment au Vécou. Ce courrier a eu des retours plutôt positifs, la réunion qui a fait suite a réuni une vingtaine de propriétaires. Les premières parcelles pourraient être défrichées en début d'année, avec l'accord des propriétaires.



VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MURS... EN HAUTEUR



AVANTAGES

La commune incite la population à fleurir les pieds de façades...

Zoom sur les plantes grimpantes qui présentent des intérêts multiples.

Des murs verts, c'est la régulation thermique, la protection contre les intempéries, la fixation des poussières, le maintien de la biodiversité. Laissez-vous séduire !

• Esthétiques puisqu'elles sont indispensables pour garnir murs, pergola, portiques ou tonnelles, et sont également précieuses pour cacher des éléments inesthétiques tels que des grillages, poteaux...

• Gain de place : elles permettent d'habiller de petits espaces puisque leur encombrement est vertical

• Elles protègent les murs de l'humidité et améliorent l'isolation, car le coussin des feuilles



protège la surface des bâtiments contre les pluies battantes tel un imperméable.

• En été, les plantes rafraîchissent en retenant le rayonnement solaire et en augmentant l'humidité de l'air ambiant. En hiver, elles tiennent chaud en réduisant la perte thermique par convection.

• L'entretien est quasi-inexistant : il suffit de surveiller la croissance et de tailler un peu si la plante s'épanouit un peu trop

11



CHOIX DE LA PLANTE ORIENTATION

Un grand nombre de plantes grimpantes sont à votre disposition pour mener à bien votre projet. Mais avant d'acheter et de céder au coup de cœur, observez l'exposition de vos futures plantations.

• Au Sud, les plantes grimpantes doivent aimer le soleil : Clématite du père Armand, Bignone, Capucine tricolore, Dentelaire du Cap, Passiflore, Rosier de Banks...

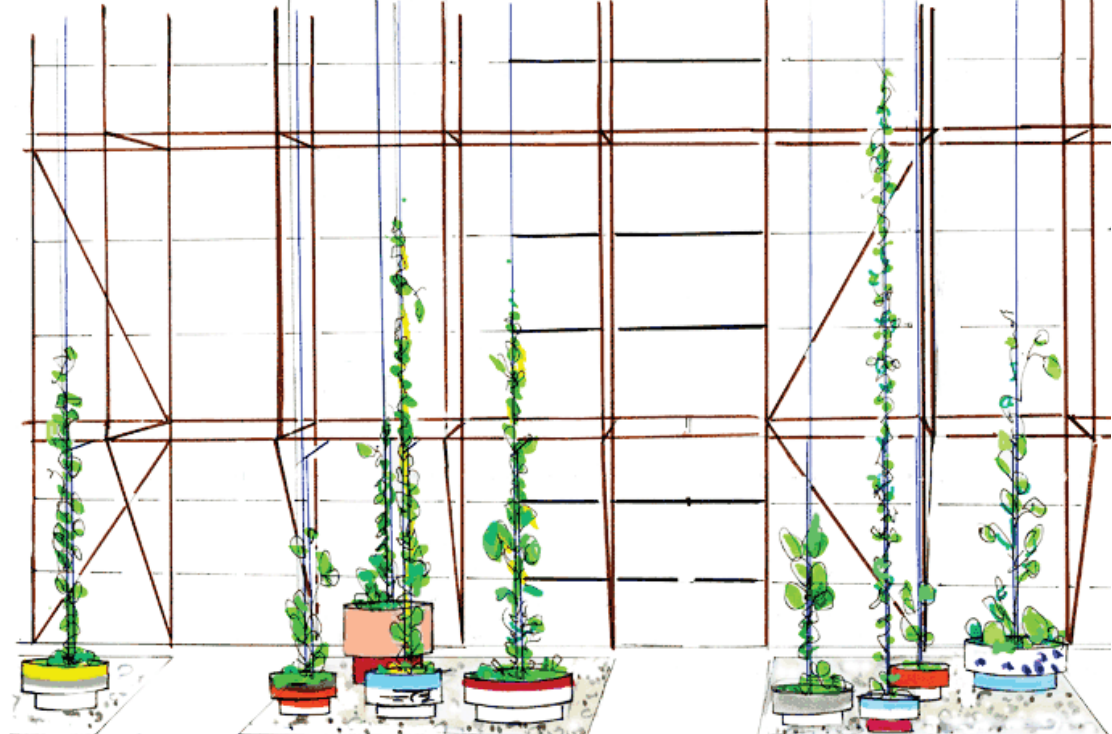
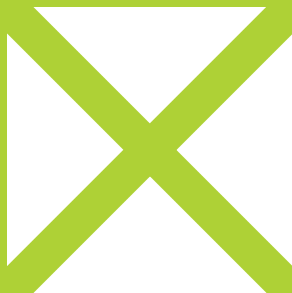
• Au Nord, privilégier les plantes qui supportent l'ombre : Chèvrefeuille, lierre, vigne vierge de Chine, jasmin d'hiver, Akébia

• À l'ouest, les plantes doivent résister au vent : Aristoloche, Bignone persistante, Solanum grimpant, kiwi d'ornement, faux jasmin et jasmin blanc

• À l'Est, les plantes doivent faire face au froid : solanum, drégéa, houblon doré, hortensia grimpant, Clématite Praecox

• On peut aussi choisir une plante grimpante au feuillage persistant pour couvrir les façades toute l'année : lierre, Trachelospermum jasminoides, Campsis capreolata, Clematis armandii, Hydrangea, Lonicera japonica var. chinensis





SUPPORT



Toutes les plantes grimpantes ne sont pas capables de s'agripper toutes seules sur un support. Certaines sont obligées de se faire aider alors attention à votre choix de plantess grimpantes, mais aussi à celui de votre support (mur, pergolas, tonnelles, pylône, portique, tronc d'arbre...)

- Les plantes qui s'accrochent seules sur un support grâce à des crampons (la bignone, le fusain rampant, l'hortensia grimpant et le lierre) ou grâce à des ventouses (comme la vigne vierge)

- Les plantes dites

« volubiles » qui enroulent leurs tiges autour de tuteurs, poteaux, troncs d'arbre, rampes, fils tendus... Parmi elles, l'actinidia, l'akébia, le chèvrefeuille, la clématite, la glycine, le houblon, l'ipomée, le jasmin, la suzanne aux yeux noirs...

- Les plantes qui enroulent leurs vrilles entre les mailles d'un grillage ou d'un treillage : la clématite, la cobée, la passiflore, le pois de senteur...

- À l'opposé, les rosiers, le jasmin ou le pyracantha doivent être soutenus par un support fait de tiges horizontales.



ACHAT

Il ne faut surtout pas se laisser abuser. Certes, une plante en fleur permet de « juger sur pièce » la forme et le coloris, mais la présence de fleurs ne constitue pas un critère de choix. Attachez-vous plutôt à

sélectionner un pied porteur de plusieurs tiges, donc plus âgé, dont la reprise sera plus facile.





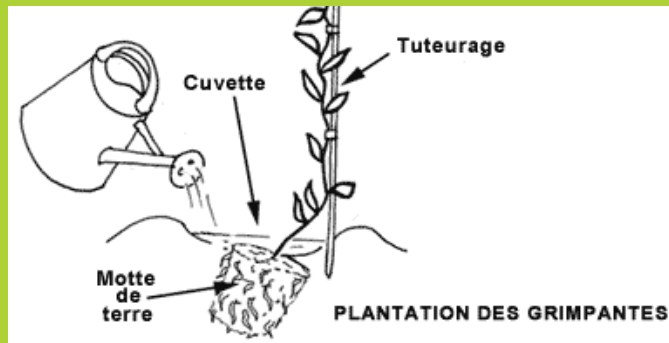
PLANTATION : plutôt de septembre à avril

• Préparez un trou d'environ 40 cm de diamètre et de profondeur, à une distance de 25 à 30 cm du support et travaillez la terre en y incorporant du terreau et de l'engrais.

• Retirez la plante de son pot et plongez la motte dans l'eau pendant une dizaine de minutes jusqu'à ce qu'elle ne fasse plus de bulle. Si les racines forment un chignon, démêlez-les délicatement de manière à faciliter l'enracinement.

• Placer la plante dans le trou en l'inclinant vers le support, combler le trou et tasser la terre.

• Placez les branches de la plante contre le support et attachez-les



en utilisant des liens plastiques ou du rafia, en évitant des liens serrés qui risqueraient d'étrangler les rameaux pendant leur croissance et de gêner leur développement. Arrosez abondamment (une dizaine de litres par plante).

• Paillez la surface du trou de plantation avec une couche de 5 à 10 cm

d'épaisseur.

• Pour la clématite, préparez le terrain de la même manière, mais posez la motte horizontalement dans le trou de plantation en enterrant la tige sur 10 à 15 cm de long. Après l'arrosage, disposez une tuile retournée ou un morceau de pot de fleurs à sa base pour la protéger du soleil.



ENTRETIEN



Facile, réduit, il se limite à un simple nettoyage et à une taille légère des rameaux en automne. Retenez ces deux règles simples :

• Une plante à floraison printanière se taille juste après la floraison. Ne taillez pas en hiver, vous risqueriez de supprimer la floraison de l'année.

• Une plante à floraison estivale se taille quant à elle en hiver pour favoriser la prochaine floraison.

Pour nombre d'espèces, la taille se limite à supprimer les rameaux gênants (l'ouverture des volets, l'encombrement des gouttières, le passage sous des arceaux), de préférence en automne. Deux exceptions toutefois :

• les glycines, très envahissantes, nécessitent des tailles répétées. Une première fois juste avant la floraison, afin d'aérer la ramure,

et la seconde en août, afin de favoriser la floraison suivante ; • la vigne nécessite d'être taillée plusieurs fois par an pour favoriser la mise à fruits.

Il faut cependant veiller à ne pas les laisser envahir les chenaux et toitures, la taille étant alors difficile. Les feuilles mortes des espèces caduques peuvent par ailleurs boucher les tuyaux d'écoulement. Cependant, leur effet décoratif vous fera vite oublier ces petits désagréments que l'on peut d'ailleurs éviter grâce à un suivi et un entretien minimum.

Résultat du concours des maisons fleuries 2015.

Le jury communal du concours des maisons fleuries s'est réuni et a arrêté le classement. Comme chaque année, le conseil municipal a décidé de récompenser les 22 personnes inscrites à ce concours, suivant les préconisations du jury.

1ère

Claudine
SEIGNEMARTIN

2e

Alain LAPLACE

3e

Michelle CHAVAILLON

4e ex aequo

Denise DESIAGE
Jean JOUBERT

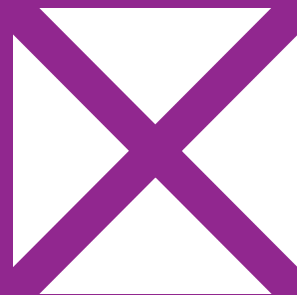
6e ex aequo

Bernadette CONSTANT
Martine DESIAGE

8e ex aequo

Denise COCHIN
Claudine CONSTANT
Françoise DAUPHANT
Yvette DECOMBE
Jacqueline DESRAME
Lucie FRADIN
Marinette FRADIN
Dominique GETENAY
Muriel MENAGEOIS
Charlotte PAIN DESRAME
Élise PINAUD
Rachel RIFFAUT
Gabriel RUMIANOSKI
Francine SERGERE





Chaque année, le Comité culturel fort d'une dizaine de membres, élus-es, citoyens et citoyennes, s'efforce de proposer expositions et manifestations avec toujours le souci d'allier une programmation diversifiée et de qualité et la volonté de toucher le plus grand nombre. La saison écoulée a une nouvelle fois été riche à Châteldon. Elle a connu une affluence en nette hausse notamment grâce à la qualité des trois expositions proposées gratuitement tout au long de l'été. Le pari d'opter pour des artistes locaux a donc été une réussite puisque ce sont au total plus de 700 personnes qui ont franchi les portes de l'ancienne pharmacie.



Katia BARON/Patrick LE DOUARIN (1er-19 juillet)



Partenaires particuliers pour une mise en scène artistique mêlant dessins et récits, Katia BARON et Patrick LE DOUARIN racontent l'histoire d'une rencontre entre un homme et une femme, entre sensibilité, générosité et humour. Se jouant des courants contraires, c'est finalement sur un écran que leur terre est devenue deux pamplemousses bleus... !

Céramiste à Puy-Guillaume, Katia BARON proposait également au rez-de-chaussée de l'ancienne pharmacie plusieurs totems et son installation « Lisbonne 2014-Déséquilibre/Equilibre ». Posée hors du temps et vertige permanent, la ville est un ensemble de boules colorées à l'image d'une humanité rassemblée et si vivante



Christine ROCHE (22 juillet-9 août)

Le Comité culturel a ensuite eu le plaisir d'accueillir Christine ROCHE et une trentaine de ses aquarelles. Pratiquant la technique de « l'humide dans l'humide » peu répandue, l'artiste autodidacte d'Arronnes est une passionnée dont la spontanéité du travail la fraîcheur et la douceur de l'expression et la maîtrise de la technique ont



su séduire les visiteurs. En outre, elle a su mettre certains de ses sujets dédiés à l'eau à la couleur locale puisque plusieurs aquarelles représentant des bouteilles de Châteldon étaient visibles près de l'entrée. Elle a d'ailleurs offert l'une d'elles à la commune.



Gérard BULIT (12-30 août)

Venu en voisin de Ris, le Cantalien d'origine Gérard BULIT bien connu pour être à l'initiative de la manifestation « l'Art dans les granges » a présenté durant trois semaines son travail à base de papiers japonais, de vieux journaux et de dessins à l'encre de Chine. Au travers d'une vingtaine d'œuvres dans lesquelles figuraient

également des totems de tissu. L'artiste qui s'appuie d'abord sur son instinct et ses émotions nous a fait pénétrer dans son imaginaire tout en sobriété et en lignes apaisantes, comme autant d'invitations à la rêverie et à la méditation.



Katia BARON/
Patrick LE DOUARIN
Christine ROCHE
Gérard BULIT





Concert du 15 août

Le Comité Culturel avait choisi cette année d'offrir à la population de Châteldon un après-midi musical place Jean Jaurès. Une soixantaine de personnes se sont déplacées pour venir applaudir Marie BARATON et le groupe Marcottage. De sa voix chaude et particulièrement expressive, Marie BARATON accompagnée de Pierre-André ATHANE à la guitare a charmé son public avec des titres extraits de son dernier album, mais aussi de belles reprises tirées du répertoire de quelques grands de la chanson française (Henri SALVADOR, Jacques DUTRONC, Marie-Paule BELLE...). Dans un genre très différent, le groupe de musique traditionnelle auvergnate Marcottage emmené par les frères FAYET a fait danser jeunes et moins jeunes au rythme de la cabrette et de l'accordéon jusqu'à la fin de ce bel après-midi festif.



TouteS, une histoire

Dans le cadre de La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Commune a proposé, en 2015, l'évènement « TouteS, une histoire... ».

Des interventions en milieu scolaire : Lecture de contes aux enfants de l'école par l'association « Femmes solidaires », Théâtre forum : les enfants ont imaginé et présenté des scénettes sur le thème de la différence et du sexisme. Véronique PILIA a encadré cette activité.

Deux expositions à l'ancienne pharmacie :
« Cendrillon jette l'éponge » de Marielsa NIELS
« C'est mon genre » de la maison d'édition Talents hauts.

Une conférence-débat présentée par Madame Karine PLASSARD sur le thème « Les femmes, ces grandes oubliées de l'histoire » : Présentation de 10 portraits de femmes, dont 5 de notre région, résistantes, chercheuses, professeures, militantes pour l'émancipation des femmes.

Enfin, l'évènement c'est clôturé par la représentation de la pièce de théâtre « Marie Bizarre brise la glace » par la Compagnie Etc...Art.

La suite le 22 avril 2016 avec la Méprise par la Compagnie ETC...Art, qu'on se le dise !

15



Théâtre

Vendredi 6 février 2015 à 20h00 présentation de la pièce « Règles du jeu de Tric trac » par la Compagnie PÉC à la salle des Mariages.

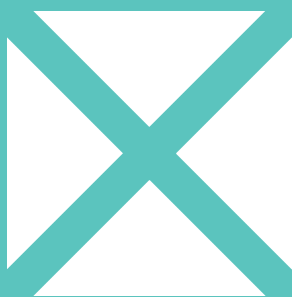
Le samedi 7 novembre 2015, le comité culturel a proposé l'Atelier du clown » animé par Louis TERVER, comédien clown en résidence en 2013. 15 personnes ont participé, à Châteldon de cette belle journée ensoleillée pour pique-niquer au parc. Un autre atelier sera proposé durant le premier semestre 2016.



Musique

Samedi 30 mai 2015 : trois groupes se sont retrouvés à la salle polyvalente : Cléo et Jim (rock-folk), Tata Niglo's band (jazz manouche), Hypernormal (rock)
Vendredi 31 juillet 2015 : soirée concert avec « Lénine Renaud » au stade.





Le SIAD intervient pour toutes les personnes et familles de votre commune et des seize communes adhérentes au syndicat intercommunal, quels que soient les besoins et la situation du bénéficiaire. Petite enfance, familles, personnes âgées, les équipes sont là pour soulager chacun dans sa vie quotidienne, permettre aux personnes âgées, aux personnes malades ou aux personnes handicapées de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Il permet également de réaliser de petits travaux ou encore, de garder les enfants.



Syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume

Novembre 2015 : le SIAD de Puy-Guillaume obtient la certification AFNOR. En 2009, les services du SIAD se sont engagés dans une démarche qualité ayant pour objectif la certification AFNOR. En novembre dernier, le Siad a enfin pu présenter un dossier complet et argumenté, et a été certifié par l'organisme habilité. Cette certification est l'aboutissement d'un travail d'ampleur, consacré à la notion de « bien faire » et à « l'amélioration continue » des pratiques et des services. C'est la reconnaissance du travail accompli quotidiennement par les agents auprès des ayants droit. Elle est le résultat d'un travail d'équipe qui a su mobiliser l'ensemble de ceux qui ont à cœur leur métier et le sens de ce que doit être le service public. La certification est avant tout un engagement, celui de l'amélioration continue des services.

Elle garantit aux usagers :

- Une qualité de service régulièrement évaluée
- La mise en œuvre de bonnes pratiques grâce à la sensibilisation et à la formation des agents
- Un projet de service dynamique grâce à des objectifs clairs et connus de tous.

Concrètement, le SIAD est aujourd'hui engagé dans un plan de modernisation qui permettra la mise en place de la télégestion ainsi que la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines.

L'ensemble des agents suivra une formation liée à la « bien-traitance », et à la nécessité de la continuité de service.

Afin d'évaluer les besoins des bénéficiaires, ou encore de s'assurer du bon déroulement du travail a réalisé, des visites à domicile sont organisées tout au long de l'année

Le service des aides à domiciles.

Ouvert à tous, elles sont formées aux gestes de premiers secours, à la manutention et aux risques ménagers, elles ont une connaissance parfaite du vieillissement et les pathologies qui en découlent. La prise en charge est possible par les Caisses de retraite, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, par la Prestation de Compensation du Handicap, par l'Aide Sociale et par les Mutuelles, en fonction du degré de dépendance, des ressources et de la nature de l'aide souhaitée.

Le transport accompagné

Les aides à domicile accompagnent aussi les personnes en dehors de leur domicile : promenades, visites, courses...

La télé-assistance

Ce système fonctionne avec un bracelet ou un médaillon qui permettent d'appeler, en cas de problème, 24 heures sur 24, les services d'urgence des pompiers.

Le service de soins infirmiers à domicile.

Il assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale. Évitant ainsi l'hospitalisation ou en facilitant les retours, prévenant ou retardant l'admission en établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes.

Le service petit bricolage/jardinage

Pour la réalisation de petits travaux auprès des personnes. L'objectif de ce service n'est pas de se substituer à un professionnel du secteur concerné, mais bien d'apporter une réponse rapide et simple à un besoin ponctuel.

Les familles

Garde d'enfants de plus ou moins de trois ans au domicile, transport pour les activités scolaires et extra scolaires, surveillance des devoirs (prise en charge CAF possible), aide à l'entretien du logement. Ces services visent à favoriser la qualité de vie, l'installation et le maintien de jeunes foyers.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Syndicat intercommunal d'Aide à Domicile

33, rue Joseph Claussat
63290 Puy-Guillaume
Tél. : 04 73 94 16 21.
mail : siad.puy-guillaume@wanadoo.fr

Les bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Un répondeur prend les messages 24 h sur 24, 7 jours sur 7, en dehors des heures d'ouverture.

En chiffres :

17 communes adhérentes
33 délégués
90 aides à domiciles
12 aides-soignantes
8 personnels administratifs dont
1 cadre de santé
1 infirmière coordinatrice
1 responsable de secteur
2 chefs de service.
Des infirmiers libéraux conventionnés

450 personnes bénéficiaires de l'aide à domicile
83 suivis en soins infirmiers sur l'année dont
45 lits ouverts





L'ALSH Communauté de communes (accueil de loisir sans hébergement)

L'ALSH de la communauté de communes « Entre allier et bois noirs » a fonctionné sur toute l'année 2015. L'équipe pédagogique, emmenée par son directeur Stéphane RENOUX, a proposé diverses activités et sorties qui ont remporté un franc succès auprès des enfants*.

Chaque période de vacances aura été l'occasion de s'évader grâce aux nombreux thèmes proposés, de la Chine à la forêt Amazonienne en passant par l'incontournable kermesse foraine, où parents et enfants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié et des brochettes de bonbons. Le moment le plus fort de la saison restera l'activité « astronomie » organisée cet été : Création de fusées, observation des astres, sortie au planétarium de Saint-Etienne étaient au programme pour

le plus grand bonheur des enfants. Cette année a également connu des changements car, depuis le mois d'octobre, Stéphane RENOUX qui a rencontré des soucis de santé a été remplacé par Franck VILLEDIEU, au poste de directeur temporaire, épaulé par Maixent FAURE. Toute l'équipe d'animation ainsi que les enfants souhaitent un prompt rétablissement à Stéphane.

L'ALSH de la communauté de communes « Entre allier et bois noirs », fonctionne durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi « avec repas ». Il est ouvert à tous les jeunes âgés de 4 à 17 ans au moment de l'inscription, quelle que soit leur commune d'origine. Renseignements et inscriptions à l'ALSH situé derrière l'école de Paslières.



Adresse :

la Croix Saint Bonnet

Permanences : les mardis et jeudis de 9h à 14h et les mercredis de 8h45 à 18h30
Tél. 04.73.94.82.65

mail : clsh.paslieres@wanadoo.fr.

www.allierboisnoirs.com

*Originaire des communes de Charnat, Châteldon, Lachaux, Noalhat, Paslières, Puy-Guillaume, Ris.

Les inscriptions peuvent également se faire au secrétariat de la Communauté de Communes au 04.73.94.74.12.
Tarifs : de 6€ à 12€ suivant le quotient familial.

Vous pouvez également consulter le site internet :



17



Bibliothèque : Lire, c'est tendance !

L'inventaire informatique est désormais achevé et il est, même, disponible sur le site de Châteldon (www.chateldon.com), à la rubrique Culture et Loisirs, sous l'index Bibliothèques. Environ 5.000 livres, répartis en romans, bio-

graphies, livres d'histoire, documents, livres d'enfants et revues, permettent de satisfaire tous les goûts et toutes les envies. À l'heure des liseuses et autres outils informatiques, il est encore possible de venir toucher et sentir l'odeur

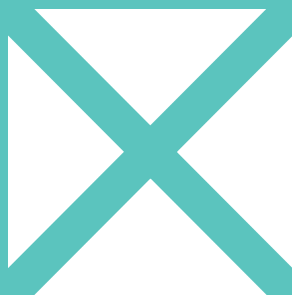
du papier. Sans compter qu'une visite à la bibliothèque, c'est l'assurance d'être reçu cordialement, avec le sourire, voire de bavarder un moment avec l'une des trois bénévoles ou d'échanger avec un lecteur de passage. Denise COCHIN, Anne MELEY et Nathalie PRUVOT seront heureuses de vous accueillir les mercredis de 15h à 17h et les samedis matin, de 10h à 12h. Il est rappelé qu'un service de portage à domicile existe pour les personnes ne pouvant se déplacer, mais souhaitant profiter de la bibliothèque.

Il suffit, pour cela, d'appeler le 06.98.46.33.94 et Anne se fera un plaisir de vous donner satisfaction.

Puisqu'on vous le dit : lire c'est tendance !

Aussi, ne passons pas à côté d'un des plus grands plaisirs que l'homme ait inventé depuis l'alphabet !





En 2016, le Livradois-Forez fête les 30 ans de sa labellisation par l'État en tant que « Parc naturel régional ». Trois décennies d'idées nouvelles, d'approfondissement des savoirs, de construction patiente de nouvelles solidarités. Voici quelques opérations qui démontrent la poursuite de cette politique volontariste de développement et de préservation du territoire. Le syndicat mixte vient de connaître des évolutions importantes en intégrant de nouvelles missions pour mener des programmes à une échelle pertinente.



Nouvelle carte intercommunale

Le Préfet du Puy-de-Dôme a présenté en 2015 le projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Il propose le passage de quarante-quatre à quatorze intercommunalités sur le département du Puy-de-Dôme.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée en août dernier, vise notamment à renforcer les communautés de communes en fixant un seuil minimum de population à 15.000 habitants, avec exception à 5.000 habitants pour les communes de montagne.

Le projet prévoit que la communauté de Communes entre Allier et Bois Noirs fusionne avec les communautés suivantes : Montagne Thiernois, Thiers Communauté, Pays de Courpière. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce projet tout en souhaitant le voir agrandi à la communauté de communes entre Dore et Allier (Lezoux) qui reste seule dans le projet du Préfet. L'enjeu est de taille : faire peser le bassin de vie de Thiers à l'échelle de la deuxième région de France et de ses 7.8 millions d'habitants.



Parc

Déjà en 2014, le syndicat mixte avait modifié ses statuts pour permettre l'adhésion de l'ensemble des communes concernées par la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Dore (SAGE Dore). En 2015, le syndicat mixte a intégré l'activité du Pays Vallée de la Dore qui porte notamment sur le numérique, la santé et la culture. Il s'est également doté d'une compétence nouvelle pour élaborer le projet de « SCoT Livradois-Forez » (Schéma de Cohérence Territoriale) dans le but de construire un projet partagé d'aménagement et de développement durables, mais également de définir un cadre réglementaire pour les documents et programmes locaux en matière d'urbanisme et de logements, de préservation des terres agricoles et des ressources naturelles...

Bienvenue à l'APARA ! Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes

L'union de l'Auvergne et de Rhône-Alpes fait de cette nouvelle grande région la première en France en nombre de parcs naturels régionaux. Le réseau des parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes se compose de 9 parcs naturels régionaux et de 4 projets de parcs, ce qui représente près de 30 % de la superficie de la nouvelle région et concerne 25% des communes.

La création de l'Association des parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA), dont l'Assemblée générale constitutive s'est tenue lundi 12 octobre 2015, vise à faciliter les relations entre les parcs et la région.

Les 9 parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants : Baronnies provençales, Chartreuse, Haut-Jura, Livradois-Forez, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Pilat, Vercors, Volcans d'Auvergne auxquels il faut ajouter 4 projets de parcs naturels régionaux :

Belledonne, Dombes, Aubrac, Sources et Gorges de l'Allier.

Un partenariat avec l'EPF-Smaf pour des opérations en centres-bourgs

Le Parc Livradois-Forez a décidé d'accompagner l'Établissement public foncier d'Auvergne (EPF-Smaf) et la commune d'Olliergues dans la mise en place d'une procédure innovante de revitalisation des centres-bourgs.

En effet, l'EPF-Smaf accompagne les communes engagées dans un programme d'aménagement qui nécessite une maîtrise foncière importante au travers d'un financement spécifique dont le remboursement sera réalisé sur 12 années au taux de 1 %. La commune d'Olliergues enclenche ainsi plusieurs opérations avec l'accompagnement du Parc Livradois-Forez et de l'Atelier d'urbanisme : • la requalification d'un ensemble immobilier vétuste en local commercial, espace public

et logements sociaux ;

- le déplacement de l'Office du tourisme sur un lieu plus central ;
- la création d'un nouvel espace public pour aménager des points de vue sur le méandre de la Dore.

Démarche de progrès Marque accueil et adhésion à la CETD

La marque « Accueil du Parc naturel régional Livradois-Forez » concerne les prestations d'hébergement touristique (gîte d'étape et de séjour, chambre d'hôtes, meublé, hôtel, camping...) et les prestations de visite (centres d'interprétation, de découverte...) qui contribuent à l'accueil et à la valorisation du territoire Parc et de ses spécificités locales.

Le syndicat mixte accompagne depuis 2011, ces établissements touristiques à travers le droit d'utilisation de sa marque « Accueil du PNR Livradois-Forez ». Ces prestataires répondent à un cahier des charges précis et à des exigences de qualité de la prestation. Celle-ci doit respecter les valeurs du Parc, à savoir : la dimension humaine, le lien au territoire ainsi que l'environnement préservé et valorisé. Par ailleurs les activités touristiques situées dans le Parc peuvent adhérer à la Charte européenne du tourisme durable (une trentaine à ce jour). Cela se traduit par leur engagement dans une démarche de développement et de progrès, en harmonie avec la stratégie du Parc et la personnalité du territoire.



Les Déchets : Une affaire qui nous concerne tous

Notre territoire connaît une importante augmentation des taux de refus de tri qui entraîne une hausse du prix du service répercutée sur chaque foyer. La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée en régie par la communauté de communes et est effectuée sur un rythme hebdomadaire en porte-à-porte ou points de regroupement. Depuis plusieurs années, « Entre Allier et Bois Noirs » s'est engagée dans la mise en place du tri sélectif basé sur un fort maillage

de Points d'Apports volontaires où la population est invitée à séparer ses déchets en deux flux : recyclables et verre.

Des sacs jaunes sont à votre disposition à la communauté de communes, mais également dans chaque mairie du territoire. Collons sur nos boîtes aux lettres le « STOP PUB » afin de réduire nos déchets de prospectus (disponible gratuitement en mairie et communauté de communes). De plus, la

déchèterie, ouverte du lundi au samedi inclus, est accessible aux particuliers du territoire et aux professionnels moyennant une redevance.

NOUVEAU : À compter de 2016, la collectivité va mettre en place le broyage des végétaux ; les branchages ne seront plus acceptés dans la benne déchets verts, mais stockés sur l'espace aménagé à cet effet, pour être ensuite broyés par les personnels de l'Association DETOURS. **Le broyat sera mis**

à disposition gratuitement aux particuliers et communes qui le souhaitent.

Trier ses déchets pour en permettre le recyclage est aussi une façon de participer à la préservation de notre planète.

Pour tous renseignements : Communauté de Communes « Entre Allier et Bois Noirs » 51 rue Ernest Laroche 63290 PUY-GUILLAUME Tél. : 04-73-94-74-12 www.allierboisnoirs.com



Etat Civil 2015

Mariages

- Renaud DAVAL et Virginie MEDIAVILLA, 04 juillet
- Rainer KORHUMMEL et Sylvie PLANCHE, 11 juillet
- Jean-Claude LANGBIEN et Christine KORHUMMEL, 01 août
- Jean-Alain LE COQ et Aurore BELLANGER, 15 août

Décès

- Aimée MOREL, 05 février
- Marie BAYARD, 17 juillet
- Jacques RODDIER, 06 août
- Guy TRESPEUCH, le 14 août
- Jeanne CHARPENET, née GRIFFON le 21 septembre
- Isabelle MANSO, 05 novembre
- Marie-Jeanne PARRAUD, née CORNET le 23 décembre



Le cabinet infirmier de Châteldon a fait peau neuve



David GIRARD est installé au 10 place Jean Jaurès depuis 2007. Ce projet de rénovation s'est concrétisé en Octobre 2015.

C'est à présent avec un espace d'accueil confortable et un outil de travail spacieux que l'infirmier reçoit les patients.

Soins au cabinet et à domicile 7/7 jours, sur rendez-vous au 04.73.94.62.26.

Médecin : Dr Daniela STANESCU
Consultations : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h.
Rendez-vous : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.

Pharmacien : Jean BARGOIN
Ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h. Le samedi de 9h à 12h
Gardes : une semaine sur trois.
Le samedi et le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 9h à 12h.



Subventions aux associations.

A.P.A (Protection des animaux) (pour une prestation de fourrière municipale) : 385 €
 Amicale pompiers : 100 €
 + assurance des sapeurs pompiers : 1.500 €
 Jeunes sapeurs-pompiers : 150 €
 Club bouliste Châteldonnais : 100 €
 Club des Badins : 80 €
 Comité des fêtes : 3.500 € ;
 Fanfare : 1000 €
 Foyer socio-éducatif collège de Puy-Guillaume : 150 €
 Association des indémodables : 150 €

20



Des Marcheurs en raquettes au départ du Montoncel à Lavoine.

Chateldon loisirs et détente

L'Association « Châteldon, Loisirs et Détente » avec 160 adhérents, organise de nombreuses activités avec une chaleureuse convivialité ; marches chaque mardi départ 14h de la salle polyvalente suivies d'un goûter, sortie « raquettes » de février, randonnée des vendanges 3e dimanche de septembre, sortie de 5 jours au mois de mai du 9 au 13 prévue en 2016 à Samoëns,

soirée théâtrale en octobre, le thé dansant de janvier et les rencontres avec AUZON sur le parcours « Auzon-Châteldon ». Beaucoup d'activités que vous pouvez découvrir sur le site internet « chateldonrando.magix.net/public/ » qui vous livrera les tracés, les dates, les photos et vous renseignera sur les nouvelles et les coordonnées du club.

Randonnée des vendanges



TOUF



Club des Badins



Fanfare

Pour tout savoir sur La Fanfare de Châteldon rendez-vous sur Le site : www.fanfaredechâteldon.fr





SAPEURS POMPIERS DE CHATELDON CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Jeunes Sapeurs Pompiers

Une nouvelle session de JSP ouvrira en septembre 2016 pour les enfants nés en 2002 et 2003. Cette formation permet de devenir pompier volontaire après obtention d'un brevet de secourisme et d'incendie. Elle s'effectue sur 4 ans, le samedi matin à la caserne de Châteldon et de Puy-Guillaume, en alternant cours et sport.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Laurent CONSTANT au 04.73.94.68.44



Le Centre de Châteldon intervient en premier appel sur le territoire de la commune de Châteldon et Lachaux. Il est déclenché également en renfort sur les communes voisines ou pour des interventions plus lointaines nécessitant beaucoup de moyens humains, sur de longues durées. Catastrophe climatique, feu important de bâtiments ou de végétations, accident impliquant beaucoup de victimes.

Le centre fonctionne avec 3 équipes de 4 Sapeurs-Pompiers. Chaque équipe est d'astreinte une semaine sur trois. Grâce aux conventions signées entre le SDIS et les entreprises ELECTROALU et COMBRONDE. Les sapeurs-pompiers assurent les interventions en journée.

Chaque sapeur-pompier est déclenché individuellement en fonction des besoins de l'intervention, de jour comme de nuit. Le centre de Châteldon est opérationnel 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Si vous voulez les rejoindre, si le métier de Sapeur-Pompier volontaire vous attire et que vous êtes motivé par l'envie de porter secours à la population, toutes les personnes, hommes ou femmes, à partir de 16 ans sont les bienvenues.

C'est un engagement citoyen et si nous voulons que les secours de proximité perdurent, il est très important pour l'avenir de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers. Alors surtout n'hésitez pas à venir les rencontrer le dimanche matin à la caserne, vous serez les bienvenus.



6ème foire écobiologique populaire
les 7 et 8 Mai 2016.



Covoiturage

Trouvez rapidement des covoitureurs en Auvergne et dans toute la France sur le site

<http://www.covoitura-geauvergne.net/>

Déjections canines : Appel au civisme

Un distributeur de sacs permettant de ramasser les déjections des chiens a été installé place Jean Jaurès, à côté des toilettes publiques. Chacun peut se servir afin de ne plus salir les rues de la commune.

22



Des aides pour les travaux :

La réglementation liée à la protection des monuments historiques peut occasionner un surcoût par rapport à une réalisation classique. La Commune est donc partenaire de la Fondation du Patrimoine avec laquelle elle a signé une convention. Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'aide pour les travaux liés aux parties visibles depuis la voie publique, permettant de conserver et mettre en valeur les caractéristiques d'origine du bâtiment. Les réfections de toitures, façades, huisseries, ainsi que les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles. Pour avoir la liste précise des aides et leur montant, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition. Vous pouvez aussi visiter le site suivant : www.fondation-patrimoine.com. 04 73 32 99 80.



Prêt à Taux Zéro pour l'Habitat Ancien

Châteldon a été sélectionné parmi les 5 920 communes « sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché ». Les habitants de ces communes peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien, à condition toutefois d'effectuer des travaux de rénovation.



Consultation du cadastre :

Le site Internet www.cadastre.gouv permet la consultation du plan cadastral sur tout le territoire et d'éditer gratuitement des extraits de plans. Il est également possible de consulter les plans de la commune au secrétariat de mairie.



Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

(CIDFF) a pour mission d'informer les femmes et les familles dans les domaines du droit, de la vie quotidienne et pratique, de l'emploi et de la formation. Des réponses peuvent être apportées par des juristes aux questions relatives à une procédure de divorce, de violences conjugales, de pension de réversion...

Un accompagnement veuvage est également possible avec la mise en place de groupe de paroles. Pour joindre le CIDFF 63, il suffit de téléphoner au 04 73 25 63 95 ou de consulter le site internet :

<http://cidf63.com>

Permanences en Mairie de Châteldon (10h – 12h) pour le 1er semestre 2016 : Mercredi 6 janvier, Mercredi 2 mars, Mercredi 4 mai

Numéro d'urgences pour les victimes de violences conjugales : 115

Information Violences Conjugales — Femmes Infos Services : 3919



L'inscription sur les listes électorales « voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

La révision des listes électorales intervient chaque année du 1er septembre au 31 décembre. Durant cette période, la commission de révision des listes électorales examine les radiations à effectuer ainsi que les demandes d'inscription. Cependant, vous pouvez venir en mairie toute l'année pour que votre inscription soit enregistrée.

Si vous venez d'arriver sur la commune, il est temps de vous faire inscrire. Rappelons que le changement de domicile n'implique pas l'inscription automatique sur les listes électorales. Pour cela vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral, c'est à dire, avoir son domicile sur la commune, y avoir une résidence ou bien être contribuable depuis au moins cinq années consécutives. Seules les personnes ayant atteint leur majorité au cours de l'année sont inscrites automatiquement sur le registre électoral de leur lieu de résidence.

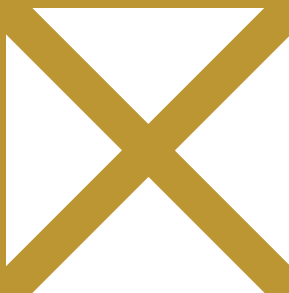


Garde Bronchiolite

Des Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux et l'ARS Auvergne ont souhaité créer un accès et une continuité de soins, pour les enfants de 0 à 24 mois, sur la majeure partie de la région Auvergne, le week-end et jours fériés. Cette garde n'a pas vocation à remplacer votre Masseur-Kinésithérapeute habituel, mais de vous offrir une solution alternative en cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci. En cas d'urgence, faites le 15.

La carte est disponible sur <http://www.garde-auvergne-bronchiolite.org/>





• Mairie

Téléphone : 04 73 94 60 65
Télécopie : 04 73 94 67 01
E-mail : mairie@chateldon.com

Ouverture au public :

Du mardi au vendredi : de 10h à 12h et de 14h30 à 17h
Le samedi : de 9h à 12h

Pour rencontrer le maire ou les adjoints, il suffit de téléphoner en mairie, un rendez-vous vous sera proposé. La recherche généalogique ne s'effectue que pour les registres vieux de plus de soixante-quinze ans. Uniquement le vendredi de 14h30 à 17h.

• Assistantes sociales

Amandine THEVENOT : le mardi de 9h30 à 12h. Il est possible de rencontrer une assistante sociale du Conseil Départemental lors de la permanence en mairie le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h.

• Bibliothèque

(Dans les locaux de la mairie)
Le mercredi de 15h à 17h.

• Recherche d'emploi

La mairie de Châteldon met à disposition gratuitement un accès Internet pour les demandeurs d'emploi selon les modalités suivantes : le mardi de 14h30 à 16h, du mercredi au samedi inclus de 10h à 11h30

Le service public et les permanences en mairie

• Encombrants

Si vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants et que vous ne pouvez pas vous rendre vous-même à la déchetterie, signalez-le en mairie. Les services municipaux regrouperont les demandes et organiseront un ramassage collectif à une date qui vous sera indiquée.

• Déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Puy-Guillaume sont établis comme suit :
Du lundi au samedi :
En été (lundi 30 mars – samedi 24 octobre) : 9h00 à 11h45 – 14h00 à 17h45
En hiver (lundi 26 octobre – samedi 26 mars) : 9h00 à 11h45 – 13h30 à 17h15
Téléphone : 04 73 94 67 39

• Le trésor public

Trésorerie de Luzillat
Route de Vendègre
63350 LUZILLAT
Téléphone : 04 73 73 88 30
Fax : 04 73 73 88 39
Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30.

• La poste

Ouverture de 10h à 11h30 et de 14h à 16h30.
Le samedi de 10h à 12h.
Vous pouvez également téléphoner au 04 73 94 60 50. Dernière levée du courrier à 14h30 la semaine et 12h pour le samedi.
Le courrier distribué par boîte postale est disponible dès 10h. La poste de Châteldon, c'est 6 jours sur 7 la distribution de votre courrier et, sur rendez-vous, la possibilité de rencontrer un conseiller financier.

Tarifs municipaux

Salle polyvalente

Location

- 150 € par festivité pour les associations communales
- 200 € par festivité particuliers de la commune (activités à but lucratif non autorisées)
- 225 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune

- 315 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur (activités à but lucratif non autorisées)

Caution

- 150 € associations communales, particuliers de la commune, commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 250 € particuliers et associations de l'extérieur

Salle de réunions (60 pers.)

Location

- 75 € par festivité associations communales, particuliers de la commune

- 100 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 125 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur

Caution

- 100 € pour tous les usagers
- Vaisselle**
- 50 € location
 - 50 € caution

Cérémonies funéraires laïques

- Gratuité aux familles des défunts domiciliés ou résidants dans la commune au moment du décès
- 100 € pour les familles des défunts résidant hors de la commune

Concessions dans le Cimetière

- Concession trentenaire 190 € le m²
- Concession cinquantenaire 270 € le m²
- Reposoir
- Gratuité pendant 1 mois
- Au-delà d'un mois 85 €

Location des gîtes communaux

Gîte communaux

7 rue des Remparts

Gîte 1, 2 et 3 : 6 personnes

- 215 € la semaine
- 130 € le week-end

Gîte 4 : 4 personnes

- 185 € la semaine
- 120 € le week-end

Gîte 5 : 2 personnes

- 165 € la semaine
- 105 € le week-end

Journée complémentaire 30 €

Caution 100 €

Taxe de séjour : 0,30 €

Acompte 25 % à la réservation

Contact réservation
04 73 94 60 65

Gîte de caractère

rue de l'Aire

- 375 € haute saison été (juillet et août)

- 230 € autres périodes

- 115 € 2 nuitées (sauf juillet août)

- 153,33 € 3 nuitées (sauf juillet août)

Caution 150 € semaine

Caution week-end 75 €

Forfait ménage 25 €

Forfait linge de maison 20 €

Contact réservation
04 73 32 00 30



agenda 2016

Janvier

Jeudi 7
Vœux du Maire
Samedi 9
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Dimanche 17
Thé dansant Châteldon
loisirs et Détente
Dimanche 24
Loto amicale Laique
Vendredi 29
Conférence Jean-Marc
PINEAU salles des Mariages
18h30
Vendredi 29
Lecture publique de la
compagnie Etc.. Art salles
des Mariages à 20h30

Février

Jeudi 04
Conseil municipal 18h30 *
Samedi 13
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Mardi 16
Sortie raquette
Châteldon loisirs et Détente

Mars

Samedi 5
Atelier théâtre animé par
Louis TERVER salle des fêtes
de 10h à 17h
Mercredi 9
Conférence sur la laïcité à la
salle polyvalente à 19h
Samedi 12
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Dimanche 20
Steack – Tripes
Comité des fêtes

Avril

Dimanche 3
Repas des Aînés

Jeudi 07
Conseil municipal
(vote du Budget) 18h30 *
Samedi 9
Marché mensuel,
Place Jean Jaurès
Samedi 30
Concert de printemps de la
Fanfare *

Mai

Jeudi 5
Concours de Boules
au stade
Samedi 7 et Dimanche 8
Foire Humus *
Dimanche 8
Commémoration de
l'armistice de 1945 à 12h
Vendredi 13 au
Dimanche 15
Festival Rural *
Samedi 14
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès

Juin

Mercredi 08
Conseil municipal 18h30 *
Samedi 11
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Samedi 18
Commemoration appel du
18 Juin à 19h
A partir de 20h30 Concert-
bal animé par le groupe
Astoura place Jean Jaurès
Vendredi 24
Fête des Ecoles
Samedi 25
Inter Associations des JSP
au stade
Mercredi 29
Vernissage 1ère exposition
à l'ancienne pharmacie
Mercredi 29 juin au
Dimanche 17 juillet
1ère exposition à l'ancienne
pharmacie

Juillet

Vendredi 1er et Samedi 2
gala Acorps Danse
à Puy-Guillaume
Samedi 9
Marché d'Eté,
Place Jean Jaurès
Jeudi 14
Fête nationale,
cérémonie à 11h
Mercredi 20
Vernissage 2ème exposition
à l'ancienne pharmacie
Mercredi 20 juillet au
Dimanche 7 août
2ème exposition à
l'ancienne pharmacie

Aout

Mercredi 10
Vernissage 3ème exposition
à l'ancienne pharmacie
Mercredi 10 au
Dimanche 28 août
3ème exposition à
l'ancienne pharmacie
Lundi 15
Spectacle de rue
Place Jean Jaurès

Septembre

Mardi 06
Conseil municipal 18h30 *
Samedi 10
Marché mensuel,
Place Jean Jaurès
Samedi 17 et Dimanche 18
27e randonnée
des Vendanges

Octobre

Samedi 1er
Soirée Théâtre Châteldon
Loisirs et Détente *
Samedi 8
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Samedi 15 et Dimanche 16

Fête des Vignerons *
Mercredi 19
Conseil municipal
(Décisions Modificatives
budgétaires) *

Novembre

Vendredi 11
Commémoration de
l'armistice de 1918 à 12h
Samedi 12
Marché Mensuel,
Place Jean Jaurès
Samedi 19
Concours de belotte
de l'Amicale Laique
Samedi 26
Assemblée générale de
Châteldon loisirs et Détente
et Concert de Sainte-Cécile
de la Fanfare, à l'église

Décembre

Samedi 3 et Dimanche 4
salon des vins *
Mercredi 07
Conseil municipal 18h30 *
Samedi 10
Marché de Noël
Dimanche 11
Sainte Barbe des Pompiers,
Cérémonie à 11h15
Vendredi 16
Arbre de Noël
Amicale lai que

* Lors des manifestations
qui se prolongent en soirée
l'éclairage public restera
allumé dans le bourg toute
la nuit (ainsi que les nuits
des 24 et 31 décembre).

* Les dates des conseils
municipaux sont données à titre
indicatif